



## Peinne pour vol avec Arme ITT 10 JOURS

Par **Muriel38**, le **02/12/2015** à **09:52**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol avec armes à mon domicile, par trois hommes armés cagoulés, venus avec de l'essence et des liens chez moi à 5h20 du matin. J'ai sauté par la fenêtre pour prévenir les voisins ce qui a réussi à mettre nos agresseurs en fuite. A l'époque des faits j'étais enceinte de 4 mois. J'ai eu 10 jours d'ITT.

Mon compagnon a eu deux jours, mais salement amoché points etc.. sur les trois un seul un de mes agresseurs sera jugé aux assises (car j'ai refusé la correctionnalisation de l'affaire ) confondu par son ADN avant cette affaire il avait été condamné à 7 reprises pour les mêmes faits, depuis notre affaires a de nombreuses reprises pour des faits similaires et Trafic de drogues. Le mois dernier il a encore été jugé pour un cambriolage alors qu'il était en cavale. Je précise que mon compagnon est commerçant et les trois malfaiteurs pensaient trouver une somme importante à la maison. Ils sont reparti avec 90 euros ! (d'un vide poche sur une armoire).d'après vous quelle peine est-il raisonnable de demander ainsi que la somme pour préjudice moral. ?

Cette affaire m'a profondément traumatisée.

Merci pour votre aide !

Par **amajuris**, le **02/12/2015** à **10:09**

bonjour,

la peine ce n'est pas vous qui la demanderez mais le procureur, vous pouvez demander des dommages et intérêts.

votre avocat devrait vous renseigner sur leurs montants.

salutations

Par **alterego**, le **02/12/2015** à **10:19**

Bonjour,

Entre demander et obtenir il y a une marge dont vous n'avez pas idée.

Laissez faire votre avocat et le procureur, la justice se prononcera comme elle l'entendra.

Cordialement

Par **Muriel38**, le **02/12/2015** à **10:46**

Merci Je tente de le joindre depuis ma convocation..

Et pour l'instant pas de nouvelles ! Je stresse un peu.

Merci encore